

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Respect de la Charte de Qualité Nationale des réseaux d'assainissement

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, financeur privilégié des projets d'assainissement, a dans le cadre de son appel à projet « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » ouvert les conditions de financement prévues par le 11^{ème} programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » à des territoires initialement non éligibles, dont Vienne Condrieu Agglomération.

Ainsi, pour tout projet d'eaux usées ou d'eaux pluviales supérieur à 150 000 € HT, la collectivité sollicitant une subvention doit s'engager à respecter la charte de qualité nationale des réseaux d'assainissement.

En ce qui concerne Vienne Condrieu Agglomération, les pratiques employées figurant déjà dans cette charte, son respect ne nécessitera pas de changement substantiel.

Il est proposé, toutefois, que Vienne Condrieu Agglomération s'engage officiellement à respecter cette charte de qualité pour les opérations futures énoncées ci-dessous :

COMMUNE	OPERATION	DATES TRAVAUX	ESTIMATION
REVENTIN VAUGRIS	Renforcement collecteur N7	De fin nov. 2020 à Fin mars 2021	631 563 € HT
CONDRIEU	Reprise branchements existants – rue Beau Rivage	De début nov 2020 à mi décembre 2020	94 468 € HT
AMPUIS	Mise en séparatif – chemin du Bac	De début nov 2020 à mi décembre 2020	86 000 € HT
SEYSSUEL	Reprise sur réseaux EU, EP et AEP - Chemin du Subelin	De mi novembre 2020 à fin décembre 2020	219 000 € HT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les conditions d'accès à l'appel à projet Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

S'ENGAGE à réaliser selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement les opérations ci-après :

COMMUNE	OPERATION	DATES TRAVAUX	ESTIMATION
REVENTIN VAUGRIS	Renforcement collecteur N7	De fin nov. 2020 à Fin mars 2021	631 563 € HT
CONDRIEU	Reprise branchements existants – rue Beau Rivage	De début nov 2020 à mi décembre 2020	94 468 € HT
AMPUIS	Mise en séparatif – chemin du Bac	De début nov 2020 à mi décembre 2020	86 000 € HT
SEYSSUEL	Reprise sur réseaux EU, EP et AEP - Chemin du Subelin	De mi novembre 2020 à fin décembre 2020	219 000 € HT

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du Dossier de consultation des entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

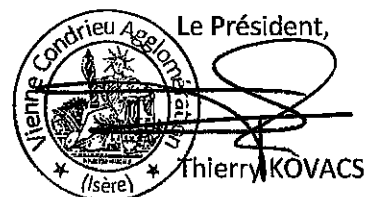
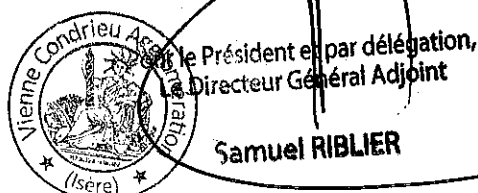
DIT qu'il respectera les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et mentionnera dans les pièces du dossier de consultation des entreprises ces principes, pour toute opération à venir et faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020 et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat